

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 AVRIL 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
04/1/1
DOSSIER N°6871**

**CONVENTIONS DE COOPERATION DEPARTEMENT /
FRANCE TRAVAIL 2025**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Armelle MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : CONVENTIONS DE COOPERATION DEPARTEMENT / FRANCE
TRAVAIL 2025**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération CP2018-07/3/14 de la Commission Permanente du 20 juillet 2018 relative à la convention d'approche globale de l'accompagnement avec Pôle Emploi ;
VU la délibération CP2023-02/1/2 de la Commission Permanente du 24 février 2023 validant les conventions entre Pôle Emploi et le Département ;*

VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-04/1/1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver les deux conventions jointes à la présente délibération entre France Travail et le Département dont les objectifs sont d'unir les expertises et les moyens au bénéfice du retour à l'emploi des publics les plus fragilisés mais aussi d'en définir les modalités d'échanges d'informations, pour l'année 2025;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les 2 conventions entre France Travail et le Département et tout avenant pouvant intervenir durant la durée des conventions initiales.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET